

Commune de BIARS-SUR-CERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 18
Date de convocation : 13 novembre 2025

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq le VINGT-HUIT NOVEMBRE à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Biars-sur-Cère, sous la présidence de Madame Angèle PREVILLE, Maire.

Etaient présents : Angèle PREVILLE, Marc PERREAU, Christiane LESCURE, Youness EL HANI, Emilie THIBAUT, Jean-Pierre COSTABILE, Annie CONSTANT, Roland BRUNEL, Christian BALLET, Fabien SZTURMA, Amélie GIRAND, Nicolas THIBAUT.

Absents : Alexandra CEZARD, Marina DAVAL, Nathalie ANTOMARCHI, Christophe ESPALIEU, Valérie CAMINADE, Cécile BORJON.

Emilie THIBAUT a été élue secrétaire de séance.

Budget communal – concessions au cimetière communal : tarifs à compter du 1er janvier 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

CONCESSIONS CIMETIERE

NATURE DES CONCESSIONS	PRIX AU M ²	COMMUNE 2/3	C.C.A.S. 1/3	TOTAL
15 ANS				
2,5 m ²	24.00 €	40.00 €	20.00 €	60.00 €
5 m ²	24.00 €	80.00 €	40.00 €	120.00 €
30 ANS				
2,5 m ²	36.00 €	60.00 €	30.00 €	90.00 €
5 m ²	36.00 €	120.00 €	60.00 €	180.00 €
50 ANS				
2,5 m ²	56.40 €	94.00 €	47.00 €	141.00 €
5 m ²	56.40 €	188.00 €	94.00 €	282.00 €
PERPETUELLE				
SUPPRIMEE				

CAVURNES OU COLUMBARIUMS

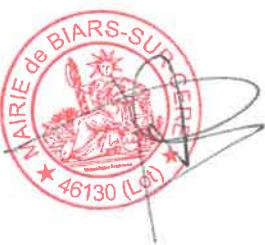
DUREE	COMMUNE 2/3	C.C.A.S. 1/3	TOTAL
15 ANS	40.00 €	20.00 €	60.00 €
30 ANS	60.00 €	30.00 €	90.00 €
50 ANS	94.00 €	47.00 €	141.00 €
PERPETUELLE	<i>SUPPRIMEE</i>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de MAINTENIR les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du **1^{er} janvier 2026 tels que proposés ci-avant.**

Fait et délibéré les jours, mois
 et an que dessus
 La Maire,
 Angèle PREVILLE



certifié exécutoire compte-tenu :
 de sa transmission en Sous-Préfecture le 04.12.2025 -
 de sa publication le 04.12.2025
 La Maire,
 Angèle PREVILLE



La secrétaire de séance,

Emilie THIBAUT